

ENVOI PAR COURRIEL

Le 18 avril 2019

Objet : Demande d'accès à des renseignements personnels
Notre dossier : 1561-01-0002

Monsieur,

Par la présente, nous vous transmettons notre réponse à votre demande d'accès que notre organisme a reçue le 24 mars dernier visant à obtenir le rapport sur le nombre d'heures recensé en assurance salaire pour les employés de la Société des traversiers du Québec à la traverse Matane–Baie-Comeau–Godbout par mois de janvier 2016 à mars 2019.

Vous trouverez ci-joint les statistiques d'invalidité, de la façon dont la Société des traversiers du Québec les compile et les a compilées par le passé. Nous les avons de disponibles du 1er avril 2013 au 28 février 2019 pour la traverse de Matane.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c.A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Marie-Gabrielle Boudreau, avocate
Directrice principale aux affaires juridiques et secrétaire générale

p. j. Avis de recours
Statistiques d'invalidité

STATISTIQUES INVALIDITÉ MATANE–BAIE-COMEAU–GODBOUT

	Nombre de dossier	Durée moyenne par dossier (Heures)	Heures totales
2013-2014	13	1 048,93	13 639,19
2014-2015	20	424,71	8 494,18
2015-2016	14	156,58	3 131,60
2016-2017	17	276,99	4 708,81
2017-2018	23	538,06	12 375,49
2018-2019**	13	164,07	2 132,94

** ANNÉE FINANCIÈRE 2018-2019 A ÉTÉ COMPTABILISÉ JUSQU'AU 28 FÉVRIER 2019
L'ANNÉE FINANCIÈRE EST DU 1^{ER} AVRIL AU 31 MARS

Prenez note que deux employés de la traverse Matane–Baie-Comeau–Godbout, dont l'invalidité à commencer dans l'année financière 2017-2018, ont des conditions médicales graves et permanentes. Ces employés, qui ont des limitations fonctionnelles permanentes, ne seront jamais en mesure de reprendre leur travail ainsi que tout autre travail disponible à travers Matane–Baie-Comeau–Godbout.